

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.
M. GRES Laurent a été nommé secrétaire de séance.

N°11 : Vote budget 2022

Monsieur le Maire ayant donné lecture du projet de budget principal 2022, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

- d'approuver ledit budget qui s'équilibre à :

	Résultats reportés Exercice 2021	Nouvelles Recettes 2022	Total Recettes	Total Dépenses
Section Investissement	110 574.02	460 413.18€	570 987.20€	570 987.20€
Section Fonctionnement	250 364.99€	178 918.15€	429 283.14€	429 283.14€

N° 12 : Vote taux des taxes foncières 2022

Monsieur le Maire ayant donné lecture du projet des taux de taxes foncières pour l'année 2022, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de voter les taux suivants :

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâti	126 000	31.69%	39 929€
Taxe foncière non bâti	15 417	126.37%	15 417€
TOTAL			55 346€

N° 13 : Aide au peuple Ukrainien

Monsieur le Maire propose le versement d'une aide exceptionnelle pour soutenir et aider le peuple Ukrainien.

Plusieurs associations se sont organisées pour récolter les dons et les envoyer en Ukraine. Le CCAS de Villefranche de Rouergue a aussi besoin d'aide pour les réfugiés qui sont accueillis sur son territoire.

Le Conseil Municipal décide de verser 500€ au fonds dédié le FACECO et 500€ au CCAS de Villefranche de Rouergue.

Ces sommes sont prévues au budget 2022 sur le compte 6748

N° 14 : demande de fonds de concours pour l'aménagement des espaces publics et de la fontaine du Bourg

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les fonds de concours,

Vu les dispositions de l'article L.1111-10 du CGCT concernant la participation minimale au financement du maître d'ouvrage,

Vu la délibération n°2021-061 du 16 décembre 2021 de Ouest Aveyron Communauté approuvant le règlement d'attribution de fonds de concours,

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel de financement pour le projet de rénovation des espaces publics et de la fontaine du bourg de Saint-Igest.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'un fonds de concours de Ouest Aveyron Communauté, axe « Affirmer l'identité et les singularités », thématique « Requalification et embellissement des espaces publics des centres bourgs et des hameaux ».

Plan de financement prévisionnel :

Montant HT du projet	17 512.56€
Subvention DETR	5 253.77€
Subvention Conseil Régional	4 378.14€
Fonds de concours	4 300.00€
Autofinancement	3 580.65€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ce projet,
- décide de solliciter Ouest Aveyron Communauté au titre des fonds de concours pour un montant de 4 300€,
- autorise M. le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours et toutes pièces concernant ce dossier.

N°15 : Projet rénovation maison AGRECH

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire un choix sur la suite à donner au projet de rénovation des bâtiments achetés aux consorts AGRECH, au Causse.

Il propose de demander une étude à un architecte pour avoir un avant-projet chiffré des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide d'Aveyron Ingénierie et de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour trouver un architecte.

M. le Maire est autorisé à lancer la consultation et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

PLUi : la carte du projet de zonage a été modifiée avec des ronds autour des exploitations agricoles qui correspondent au périmètre de protection.

Une nouvelle communication sera faite auprès des habitants pour qu'ils fassent connaître leurs projets avant la fin de l'étude du PLUi.

Pour les terrains constructibles : aucune nouvelle sur la possible vente des terrains appartenant à la famille LARNAUDIE.

Une superficie d'environ 5 000m² achetée par la commune avec la maison AGRECH sera proposée pour être constructible. Il faut attendre la validation du PLUi pour viabiliser et vendre ces terrains.

Questions diverses :

- **Mise à disposition agent mairie de Naussac** : une délibération sera prise dès que nous aurons le montant définitif du coût horaire. Il est estimé à 18€/h sans matériel. Il reste à définir le coût du matériel (entre 4€ à 5€). Cet agent pourrait venir travailler sur notre commune 10 jours par an.
- **Emplacement colonnes déchets** : une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition du délaissé de la RD 48 où seront installées ces colonnes. La communauté de communes prendra en charge l'aménagement de cet espace. Il faut prévoir de mettre du grillage pour protéger les champs situés en dessous.
- **Terrain FROMENT** : Aveyron Ingénierie sera sollicité pour nous aider à aménager ce terrain : terrain de pétanque, jeux pour enfants, table de pique-nique... Le mur de clôture a besoin d'être refait. Des devis seront demandés.
- **Salle des fêtes** : un devis pour remplacer les boîtiers d'alarme incendie avec l'entreprise CHRONOFEU est validé.
- **Inauguration chemins de randonnée** : samedi 7 mai à 11h45 au parking du cimetière. L'information paraîtra sur la presse avec invitation des conseillers départementaux ainsi que des randonneurs.
- **SIL** : suite à la réunion avec le bureau d'étude, des propositions seront envoyées pour le choix de la signalétique sur la commune (salle des fêtes, distillerie, gîtes...).

Le Maire,
Daniel TEULIER

La secrétaire de séance,
Laurent GRES



